



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°47/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 6 octobre à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)* du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni à l'auditorium de l'Arche Bernadette à THAON LES VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Demande de subvention FEADER et Conseil Départemental des Vosges pour le programme LEADER pour l'animation pour l'année 2023

Mme Lucette MICHEL est nommée secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, GEORGÉ Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THIERY François, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick.

DATE DE CONVOCAION

27/09/2022

SONT EXCUSES

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, BAILLY Pierre, BALDUCCI Dominique, BERTRAND Hervé, CASSAGNE Philippe, COLNÉ Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DELGENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, FATET Pascale, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, HAMMOUALI Nadia, JOURDAIN Benoit, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NEXON Gilles, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Jacques GRASSER, NARDIN Patrick, RETOURNARD Philippe, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SYLVESTRE Pierre, VAGNE Daniel, VARIN Gilles,

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

38

NOMBRE DE POUVOIRS

1

SONT ABSENTS

ALBERTOLI Patrick, BŒUF Patrick, BOYE Pascal, FERRY Martine, FRANCOIS Gilbert, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, NARDIN Patrick, PIERRILLAS Patrick, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette

NOMBRE DE VOTANTS

39

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

39

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le



ID : 088-200048726-20221006-DELIB47_2022-DE

Monsieur le Vice-Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Considérant que le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été sélectionné en tant que Groupe d'Action Locale pour le programme LEADER 2014-2022,

Considérant, sous réserve de sélection, le travail à conduire en tant que Groupe d'Action Locale pour le programme LEADER 2023-2027,

Considérant que le travail d'animation et gestion du GAL sera effectué en 2023,

Considérant que les principales actions de l'animation du GAL consistent à poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet, l'instruction des demandes d'aide et de paiement et l'organisation de comités de programmation pour sélectionner les projets du GAL,

Considérant les autres actions des chargées de mission LEADER (2 ETP) : participation également aux formations organisées par l'Autorité de Gestion afin d'être le plus efficace possible dans l'animation et la gestion de l'ensemble du programme LEADER, formalisation d'un bilan des projets soutenus les années précédentes par le GAL, en lien avec les indicateurs de réalisation et de résultat mentionnés dans les fiches actions de la stratégie LEADER du GAL.

Vu la mise à plat de la programmation depuis septembre 2021, l'élargissement de la stratégie et compte tenu du nombre de projets déposés depuis la réouverture de la programmation LEADER le 18 mars 2022, le PETR souhaite poursuivre la dynamique auprès des porteurs de projet et fait le choix de privilégier les fonds LEADER au bénéfice des nouveaux projets.

Le PETR va solliciter le soutien financier du FEADER et du Conseil Départemental pour la gestion de l'animation 2023 du programme LEADER sur la base du plan de financement ci-après :

DEPENSES		
Animation 2023	100 000,00 €	100,00%
Total	100 000,00 €	

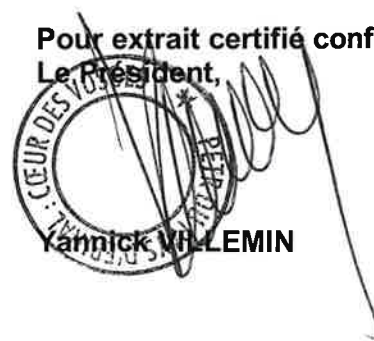
RECETTES		
LEADER 2014-2022	50 000,00 €	50,00%
LEADER 2023-2027	20 000,00 €	20,00%
CD Vosges	8 900,00 €	8,90%
PETR PECV	41 100,00 €	41,10%
Total	100 000,00 €	

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVENT le projet d'animation et de gestion du GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges pour l'année 2023, dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,**
- **AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter une subvention FEADER et au Conseil Départemental des Vosges au titre du programme LEADER 2014-2022 et sous réserve de sélection au titre du programme LEADER 2023-2027,**
- **AUTORISENT Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,**
- **AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Yannick WILLEMIN